Envoyé en préfecture via DOTELEC - Dematis
Le 20 mai 2026
077-247700701-20260507-D01202606710-DE
Publié le 20 mai 2026

BRIE NANGISSIENNE
COMMUNAUTÉ DE COMMUNES

Registre des délibérations et décisions - année 2026

Séance du jeudi 7 mai 2026

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

L'an deux mille vingt-six, le sept mai à 19 heures 00, le Conseil Communautaire, légalement convoqué, s'est réuni à Quiers, sous la Présidence de Monsieur Pierre-Yves NICOT, Président.

Date de la convocation
30/04/2026

Date de l'affichage
30/04/2026

Nombre de conseillers en exercice : 44

Présents : 36
Représentés : 6
Excusés : 0
Absents : 2

Secrétaire de séance désigné(e) :
M. Davy BRUN

Étaient Présents
Mme Lucie ALAIMO, M. Bruno BERNASCONI, M. Michel BILLOUT, Mme Romaine BOKASSA-KIBOZI, Mme Maureen BONNET-KHOUILDI, M. Jocelyn BRAYET, Mme SYLVIE BRICHET, M. Davy BRUN, M. Christian CIBIER, M. Gilles COLLET, M. Sébastien COUPAS, M. Jean-Marc DESPLATS, Mme Pascale DESPLATS, Mme Gwenaëlle DETERRE, Mme Eliane DIACCI, Mme Martine FENEYROL, M. Fernando FRANÇA, M. Clément GILET, Mme Ghislaine HARSCOET, Mme Voahangy HUE, Mme Brigitte JACQUEMOT, M. Mohamed KHERBACH, M. Abdelhakim LACHHAB, Mme Clotilde LAGOUTTE, Mme Catherine LORMANN-D'HOKER, M. Farid MEBARKI, Mme Lisette MILLET, Mme Michèle MONAVON, M. Pierre-Yves NICOT, Mme Virginie NONONE, M. Adama OUATTARA, Mme Sandrine PINTO, M. Arnaud POMMIER, Mme Sylvie PROCHILO, M. Jean-Sébastien SGARD, M. Guy VALENTIN,

Absent(s) excusé(s) représenté(s)
M. Julien BOUDET donne pouvoir à Mme Maureen BONNET-KHOUILDI, M. Lionel CONAN donne pouvoir à Mme Eliane DIACCI, M. Sébastien DROMIGNY donne pouvoir à M. Pierre-Yves NICOT, M. Yannick GUILLO donne pouvoir à Mme Ghislaine HARSCOET, Mme Nolwenn LE BOUTER donne pouvoir à Mme Catherine LORMANN-D'HOKER, M. Damien QUESNEL donne pouvoir à M. Arnaud POMMIER,

Absent(s)
M. Fabrice HOULIER, M. Vincent TILLARD

2026-067 OBJET : DESIGNATION DES DELEGUES REPRESENTANT LA COMMUNAUTE DE COMMUNES AU SEIN DE L'ASSOCIATION POUR LE DEVELOPPEMENT ET L'INNOVATION NUMÉRIQUE DES COLLECTIVITES (ADICO)

Le Conseil communautaire,

Vu le Code Général de Collectivités Territoriales ;
Vu la loi n° 78-17 du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés ;

Envoyé en préfecture via DOTELEC - Dematis
Le 20 mai 2026
077-247700701-20260507-D01202606710-DE
Publié le 20 mai 2026

BRIE NANGISSIENNE
COMMUNAUTÉ DE COMMUNES

Registre des délibérations et décisions - année 2026

Séance du jeudi 7 mai 2026

Vu l'arrêté préfectoral DFEAD-3B-2005N°73 en date du 29 août 2005 créant la Communauté de Communes de la Brie Nangissienne et approuvant les statuts ;
Vu l'arrêté préfectoral n° 2025/DRCL/BLI/n°50 en date du 7 octobre 2025 portant modification des statuts de la Communauté de Communes de la Brie Nangissienne ;
Vu le règlement général sur la protection des données UE n°2016/679 ;
Vu la délibération d'adhésion, en date du 26 septembre 2019, à l'ADICO ;

Considérant l'adhésion de la Communauté de Communes de la Brie Nangissienne à l'ADICO ;
Considérant la nécessité, pour faire suite au renouvellement du conseil communautaire, de procéder à la désignation d'un nouveau délégué titulaire ou d'un nouveau délégué suppléant afin de représenter la communauté de communes au sein de l'ADICO (Association pour le développement et l'innovation numérique des collectivités) ;

Après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents et représentés,

ARTICLE UN :
Désigne Monsieur Vincent TILLARD, en qualité de délégué titulaire et Monsieur Jocelyn BRAYET, en qualité de délégué suppléant au sein de l'ADICO.

ARTICLE DEUX :
Autorise Monsieur le Président à accomplir tout acte nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

ARTICLE TROIS :
La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif de Melun dans un délai de deux mois à compter de sa publication. Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique "Télérecours Citoyens" accessible par le site internet www.telerecours.fr.

Nangis, le 14 mai 2026

Le Président,

Pierre-Yves NICOT

COMMUNAUTE de COMMUNES LA BRIE NANGISSIENNE